




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-8**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1258004-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORTS D'OPÉRATIONS TRAVAUX DE
PROXIMITÉ - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-
RHÔNE**

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORTS D'OPÉRATIONS TRAVAUX DE PROXIMITÉ - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2023-62 du 17 mars 2023, la Ville d'Aix-en-Provence a voté une demande de co-financement auprès du Département des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif des Travaux de Proximité.

Pour rappel, le taux de subvention est de 70% sur le coût HT des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Ainsi, plusieurs opérations ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département :

- Réhabilitation du plateau sportif de l'école Frédéric Mistral,
- JO 2024 - Aménagement d'un terrain de futsal en gazon synthétique au complexe sportif du Rocher du Dragon,
- JO 2024 - Construction de gradins en béton au stade de la Constance,
- Réhabilitation et aménagement de l'espace hall au Théâtre du Bois de l'Aune.

Le Département n'ayant pas donné suite à ces demandes au titre de l'exercice 2023, la Ville sollicite le report de la demande d'aide financière au titre de l'exercice 2024.

NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT	FINANCEMENTS	
		Participation Département des Bouches-du-Rhône : 70% plafonné à 59 500 € HT	Autofinancement Ville d'Aix-en-Provence
DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : DIRECTION TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX			
Bâtiments culturels			
Réhabilitation et aménagement de l'espace hall au théâtre du Bois de l'Aune	60 500 €	42 350 €	18 150 €
DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE : DIRECTION DES SPORTS			
Réhabilitation du plateau sportif de l'école Frédéric Mistral	85 000 €	59 500 €	25 500 €
JO 2024 - Aménagement d'un terrain de futsal en gazon synthétique au complexe sportif du Rocher du Dragon	85 000 €	59 500 €	25 500 €
JO 2024 - Construction de gradins en béton au stade de la Constance	85 000 €	59 500 €	25 500 €
TOTAL	315 500 €	220 850 €	94 650 €

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès du Département des Bouches-du-Rhône un financement à hauteur de 70 % du coût total des projets, défini dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité » ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône et tout document afférent à ce dossier.

DL.2024-8 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORTS D'OPÉRATIONS TRAVAUX DE PROXIMITÉ - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

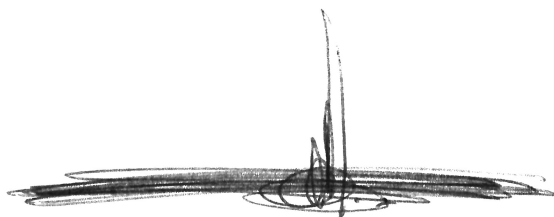
Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Laurence ANGELETTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»